

Développements récents

v2018 11 26

Translation provisoire Néerlandais/Français

Une des questions (par Terrill Bouricius) en ce qui concerne notre proposition “Tirage au sort, outil démocratique pour demain: désigner une vraie assemblée citoyenne par le 'jury populaire'. (v 2018 11 21)“ était: que se passerait-il si les électeurs voteraient en majorité pour le 'Jury législative nommé par tirage au sort'.

David Owen et Graham Smith dans leur document donnent une réponse

<https://SSC.wisc.edu/~Wright/929-Utopias-2018/wp-content/uploads/2018/01/Owen-and-Smith-PS-Special-issue-on-Sortition.pdf>

Une fois que la légitimité du 'Jury législative' est établi (un des avantages de notre proposition pour les pays ou États où le droit d'initiative et référendum n'existe pas) et l'évolution est telle que le 'jury législatif' reçoit l'approbation massive lors des élections, il peut y avoir un choix (proposition législative) d'installer une 'deuxième chambre' plus traditionnelle (Sénat) avec un pouvoir de décision exclusive. Cette 'deuxième chambre désigné par tirage au sort' peut, comme David Owen et Graham Smith suggérez, accepter ou rejeter les propositions législatives (ou décrets d'exécution) ou les retourner à la 'chambre élu' pour révision. Ils expliquent également un exemple par lequel, dans le cas d'un vote indécises de la 'deuxième chambre désigné par tirage au sort' que la question peut être mises devant les citoyens par référendum (référendum obligatoire).

Comme nous le voyons, la proposition de David Owen et Graham Smith est une évolution possible de notre proposition, mais il y a plus. Dans notre proposition, nous avons limité l'activité de la 'jury de citoyens' à écouter les propositions, les résumer et de voter. Cela évité 'délibération', qui est plus complexe et contenu des risques important, comme proposée par certains.

David Owen et Graham Smith, ont mis au point une proposition intéressante, basée sur les exemples Athéniens antiques:

Chaque année ils nomment par tirage au sort un panel de 6000 (ou plus) citoyens avec participation obligatoire. Ce groupe reçoit une 'formation'. Des formateurs spécialisés, également sélectionné par tirage au sort, fournira ces 'formations'.

De ce groupe de 6000, autres panneaux soient dessinés par tirage au sort et cela pour tous types de panneaux. L'un de ces panneaux peut être notre 'Jury législative' de 500, où est traité qu'une seule proposition législative (ou le décret d'exécution). Mais cela peut être aussi pour désigné un jury pour une tâche comme l'Oregon CIR, ou autre chose où une beaucoup plus petite Comité ou une Commission nommée par stratification peut faire un meilleur travail. Si ces emplois incorpore 'délibération' les 'facilitateurs indépendants' sont aussi désigné par tirage au sort.

L'ensemble de cette conception offre une meilleure garantie de l'intégrité et les avantages d'un panel nommé par tirage au sort, au moment de la nomination, et même après la nomination qui est en tout cas que quelques jours ou quelques week-ends.

Pour la fixation de l'ordre du jour, il y a un très bon conformément avec nos propositions, par des jury différents jury et les possibilités de la pétition.

En tout cas, la proposition de David Owen et Graham Smith correspond dans l'ensemble à nos critères.

(* 1) Légitimité : la base morale d'accepter des décisions législative.